



Les accueils de loisirs en juillet et août 2014

Mairie d'ESCAUDŒUVRES

221 rue Jean Jaurès
Tél. : 03.27.72.70.70
Fax : 03.27.72.70.92
Site : www.escaudoeuvres.fr
Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Fermeture le samedi

PERMANENCES :

Monsieur le maire : SUR RENDEZ-VOUS à
l'accueil en mairie

**Madame Danielle LECLAIR, Référente du
CLIC Entour'Âge :** mercredi 14 h
à 16 h, rendez-vous pris en mairie

LES ÉLUS :

Patrice ÉGO

Maire d'Escaudœuvres

Gérard DOMISE-PAGNEN

1^{er} adjoint : Finances et développement
économique

Annick RICHEZ

2^e adjointe : Écoles, petite enfance
et rythmes scolaires

Nicole MORY

3^e adjointe : Sports, jeunesse, loisirs, vie
associative, emploi et contrats aidés

André PLATEAU

4^e adjoint : Culture, fêtes et cérémonies

Anne-Sophie ÉGO

5^e adjointe : Action sociale et seniors

Jorge ACURCIO

6^e adjoint : Urbanisme et politique du
logement

Marie-Thérèse ROCQUET

Conseillère municipale déléguée :
Environnement et cadre de vie

Johann COLAU

Conseiller municipal délégué :
Travaux

Le mot du maire

La réforme territoriale où en est-on ?

Dans le cadre de la réforme territoriale annoncée par le président de la République et le premier ministre, le conseil des ministres a adopté le 18 juin 2014 deux projets de loi :

- Un projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral qui est en cours de discussion au parlement.
- Un second projet de loi portant sur les nouvelles organisations territoriales de la République. Le premier ministre a annoncé que le texte serait discuté cet automne pour être adopté avant la fin de l'année.



Ce que prévoit le projet de loi :

Une réforme profonde de l'organisation des collectivités territoriales qui s'appuie sur quatre axes principaux :

- Diminuer de moitié le nombre de régions : 14 au lieu de 22 à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Affirmer le rôle essentiel des régions en matière de planification et d'organisation des compétences. Leurs compétences seront très largement renforcées.
- Réduire progressivement les compétences des départements par des transferts en région et aux métropoles avec une suppression complète des départements à l'horizon 2020.
- Une nouvelle carte des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 avec des intercommunalités renforcées par fusion des structures existantes.

Ce « big bang » territorial a été préparé sans réelle concertation avec les élus locaux. Les associations d'élus : l'association des maires de France, l'association des maires des petites villes, l'association des maires ruraux regroupant des maires de toutes appartenances ont essayé en vain de se faire entendre auprès de l'exécutif (président de la République, premier ministre) afin que soit pris en compte les spécificités des communes et villes, petites ou grandes... en vain ! Une incontestable richesse de notre patrimoine du modèle social français va disparaître. Le nombre des élus locaux va fortement diminuer avec la suppression des départements et la diminution du nombre de régions. Nous voterons en mars 2015 pour la dernière fois pour nos conseillers généraux. Les élus des régions auront des pouvoirs accrus et auront la mainmise sur de très vastes territoires. Que va-t-il advenir de notre démocratie de proximité ? À brève échéance, les maires et les conseils municipaux ne joueront plus qu'un rôle secondaire pour ne pas dire anodin. Ils deviendront les exécutants des décisions prises « en haut » !

La situation économique de notre pays

Le malaise politique et social perdure et s'amplifie. Toutes les catégories socio-professionnelles sans exception sont impactées et confrontées à cette triste réalité. La politique libérale voulue par le président de la République et mise en œuvre par le gouvernement VALLS ne porte pas ses fruits. La croissance est toujours au point mort. Les mesures prises dans le cadre de l'élaboration du budget de l'état 2015 laissent craindre le pire. Cette situation désastreuse touche les communes et Escaudœuvres n'y échappe pas. Nous sommes confrontés à une réduction drastique des dotations de l'État : moins 11 milliards d'euros pour 2015-2017. Un gel des subventions, un désengagement de l'État à tous les niveaux (à titre d'exemples les communes doivent supporter le poids financier des rythmes scolaires pour Escaudœuvres c'est une dépense nouvelle annuelle de l'ordre de 100 000 euros). Cette situation interdit aux communes, à notre commune de réaliser les investissements prévus, faute de financements. En France, cela va se traduire par une crise sans précédent pour les entreprises de B.T.P. dont bon nombre n'ont d'ores et déjà plus de travail et vont être amenées pour les plus grosses à mettre en œuvre des plans de licenciements massifs et pour les petites entreprises à déposer le bilan et cesser leurs activités. Ce n'est pas en procédant de cette manière que le gouvernement va faire baisser le chômage, bien au contraire.

Les rythmes scolaires

Le gouvernement réformait en profondeur dès la rentrée 2013 en allongeant le temps de présence à l'école à raison de 3 heures hebdomadaires. Il a été décidé que le temps scolaire supplémentaire serait pris en charge par les collectivités dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.). La municipalité a travaillé sur la mise en place de ces N.A.P. dès l'année scolaire 2013-2014. L'encadrement des enfants est assuré par le personnel des garderies périscolaires, les animateurs sportifs de la commune et divers intervenants (théâtre, danse, musique, sports...). Les activités sont très variées, elles sont gratuites pour les parents. Elles ont reçu un accueil favorable de la part des enfants des quatre écoles de la commune. L'État a transféré aux communes ces nouveaux services mais ne compense pas financièrement le surcoût de leur mise en œuvre.

Patrice ÉGO

Incivilité

De nombreux jardiniers de la rue du Marais se plaignent de **vols de légumes dans les jardins ouvriers**. Ces vols sont de plus en plus fréquents. Une **plainte contre X pour vols répétés a été déposée** auprès du commissariat de police de Cambrai. Des véhicules de police vont patrouiller dans la rue du Marais et sur le chemin longeant l'arrière des jardins afin d'appréhender le ou les auteurs qui devront répondre de leurs actes devant la justice.

Accueils de loisirs et sportifs pour les enfants de 2 à 16 ans

315 enfants ont été accueillis dans nos A.L.S.H. pendant deux sessions de trois semaines.

De nombreuses activités et sorties leur ont été proposées au cours des deux sessions : journée à la mer avec la visite de Nausicaä, les Prés de Hem à Armentières, la grande sortie à Bagatelle pour la fin de centre pour les maternelles et le parc Astérix pour les primaires. Comme chaque année, le camping a été très apprécié que ce soit dans le parc Benoît Frachon ou de l'école Suzanne Lanoy ou pour les plus grands au Bassin Rond et au Quesnoy.

Le beau temps étant au rendez-vous, la session de juillet s'est terminée sur le thème de l'eau avec de grands jeux de glissades aquatiques.

Les sportifs ont pu découvrir de nouveaux sports et diverses aventures : escalade au City Park de Marly, randonnée pédestre et accrobranche dans le parc de Raismes, Rando V.T.T. et les traditionnels : piscine, foot américain, base-ball, jorki-ball, festi basket, festi hand, quad, équitation, initiation Hip-Hop, etc.



De nombreuses activités variées lors des accueils de loisirs en juillet et août 2014

Les Nouvelles Activités Périscolaires

Les N.A.P. sont mises en place depuis la rentrée. Les élèves des quatre écoles finissent la classe une heure plus tôt chaque jour et participent aux activités proposées pour les N.A.P. sous la responsabilité de la commune. Ces activités sont dirigées par M^{lle} Lisenn MELLET et animées par le personnel périscolaire, sportif et culturel. Les enfants peuvent participer aux ateliers « sportifs » avec les intervenants sportifs, « culturels » avec le personnel de la médiathèque (art plastique, généalogie). L'association « Lire et faire lire » anime un atelier « contes ». Les élèves peuvent également bénéficier de « musique » et de « théâtre » grâce à deux intervenants. Un atelier « rythmes et percussions » a aussi été mis en place. L'atelier « travaux manuels » est animé par l'O.M.C.E. L'atelier « découverte de la nature » se déroule à l'étang sous la responsabilité de l'association « Gardons la pêche ». **Toutes ces activités sont gratuites** et un grand nombre d'enfants y participent. Le coût des N.A.P. par année scolaire s'élèvera à environ 100 000 €. Nous ne sommes pas certains de percevoir la dotation promise par l'État la première année pour le démarrage (50 € par enfant inscrit).

Pour les quatre écoles, une trentaine d'activités a été mise en place.



Découverte de la nature



Activités manuelles



Découverte de la généalogie



Découverte musicale



Jeux collectifs



Découverte sportive



Découverte du vélo



Atelier sons et images



Atelier autour du fil

Rentrée scolaire Réouverture d'une classe

La rentrée s'est bien passée malgré une légère baisse des effectifs dans certaines écoles. Une réouverture de classe a eu lieu à l'école élémentaire Jean LEBAS qui compte désormais 5 classes pour 108 élèves et un nouveau professeur des écoles : M. STANDAERT. Les effectifs sont de 69 enfants pour l'école maternelle Paul LANGEVIN, 77 enfants pour l'école maternelle Suzanne LANOY et 84 enfants pour l'école élémentaire JO-LIOT-CURIE avec 4 classes.



Le 11 septembre 2014

Les assistantes maternelles aussi font leur rentrée !



Au R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles), les ateliers d'éveil ont repris depuis début septembre. Les assistantes maternelles qui le souhaitent y viennent, accompagnées des enfants qu'elles accueillent, afin d'y vivre des temps d'échanges et de découvertes.

Les enfants apprennent doucement à rencontrer et côtoyer d'autres enfants, mais aussi d'autres adultes. Le R.A.M. est alors un premier lieu de socialisation pour certains. C'est un lieu de vie supplémentaire pour l'enfant, un temps partagé avec son assistante maternelle. Il y vit de nombreuses découvertes, entouré d'adultes bienveillants.

Les assistantes maternelles, lors de ces ateliers, ont la possibilité de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques, sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, les « petites » joies du quotidien, des « trucs et astuces » pratiques, etc. Le R.A.M. leur propose régulièrement des temps de formation continue adaptés à leurs besoins et à leurs envies de formation (éveil de l'enfant, premiers secours, stress et relaxation, proposer des activités à moindre coût, etc.). Au R.A.M. , les assistantes maternelles peuvent aussi faire de l'analyse de pratique, entourées d'une professionnelle, un soir tous les deux mois environ.

Le R.A.M. est également là pour informer les parents et les salariées sur de nombreux points plus administratifs. En effet, l'animatrice du R.A.M. peut recevoir parents et/ou assistantes maternelles au sujet de la mise en place d'un contrat, des modalités d'exercice de la profession ; à propos des différents types d'accueil proposés sur la commune, de l'évolution professionnelle des assistantes maternelles ou encore pour les orienter vers les partenaires plus à même de répondre à leurs questions (pajemploi, CAF, etc.).

Le R.A.M. d'Escaudœuvres est ouvert le lundi de 13 h à 18 h ; le mercredi de 9 h à 18 h 30 ; le jeudi de 9 h à 13 h. N'hésitez pas à me contacter à la crèche municipale et interentreprises !

Adeline Cacheux



Compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2014 concernant la pré-campagne betteravière

Monsieur COUSSON, directeur de la sucrerie TEREOS, informe les invités que la **campagne commencera le 10 septembre 2014 pour se terminer le 10 janvier 2015** s'il n'y a pas de contrainte rencontrée durant cette période.

De nouveaux gabarits de bennes permettent de transporter plus de betteraves et la charge évite les risques de chutes de betteraves sur la voie ; la circulation des camions a baissé de près de 40 % en 10 ans.

Un accident est à déplorer sur toute la campagne 2013 (aucun blessé corporel) consécutif à un problème technique sur une remorque provoquant un léger accrochage avec un véhicule en stationnement.

Travaux effectués pour éviter les nuisances sonores :

- ⊕ Une chaussée déformée à l'intérieur de la sucrerie a été réhabilitée.
- ⊕ Enlèvement des rails au passage à niveau rue Jean Jaurès.
- ⊕ Réfection totale du revêtement de la rue de Morenchies et des zones dégradées rue d'Erre, ainsi que la remise à niveau des bouches d'égouts rue d'Erre.
- ⊕ Test de nouvelles bennes avec des portes grillagées plus légères évitant le bruit lors du déchargement des betteraves à la sucrerie.
- ⊕ Arrêt du transport de betteraves le samedi à 21 heures jusqu'au dimanche minuit.
- ⊕ Interdiction de circuler en convoi (sauf par 2 quand l'un ne connaît pas le chemin).
- ⊕ Projet de changement de four à chaux, générateur de bruit, à moyen terme.

Travaux effectués pour améliorer la sécurité :

- ⊕ Mise en place d'un 2^e radar pédagogique rue d'Erre (30 km/h) près de la rue Marie-Anne Cattiaux placé vers la sucrerie après décision du bureau municipal de la commune d'Escaudœuvres.
- ⊕ Installation d'un panneau d'information sur la porte de la sucrerie indiquant le lieu de stationnement lors de la fermeture de celle-ci pour éviter le stationnement gênant sur la voie publique.
- ⊕ Réunions avec les chefs d'entreprises de transport pour les sensibiliser sur la sécurité avec la signature d'une charte qui sera signée par chaque chauffeur : 30 km/h à Morenchies, rue d'Erre et au chemin Particulier.
 En cas de non-respect de cette charte, l'entreprise verra son contrat rompu sur le champ et non renouvelé pour l'année suivante.
- ⊕ Début octobre, un panneau lumineux rappelant les règles de sécurité sera placé à la sortie du pont à bascule où il sera vu par chaque chauffeur dans la sucrerie.
- ⊕ En accord avec le commandant DESSAINT, du commissariat de police de Cambrai, des contrôles de vitesse seront effectués de jour comme de nuit.
- ⊕ Balayage hebdomadaire de la rue d'Erre.
- ⊕ Un numéro bleu à 3 chiffres est appliqué sur chaque benne afin d'identifier rapidement le contrevenant en cas d'infraction aux règles de sécurité. Ce numéro doit être transmis par téléphone ou directement au poste de garde de la sucrerie en précisant le lieu et l'heure de l'infraction. Celui-ci sera bloqué à la sucrerie puis le chauffeur sera convoqué avec son employeur, chef d'entreprise.

Portes ouvertes de la sucrerie le 15 novembre 2014 :

- ⇒ Envoi d'une invitation pour les riverains, associés coopérateurs et salariés.
- ⇒ 1 400 personnes ont participé à la visite en 2013.

Les membres de la Commission municipale de l'environnement organisent sous l'égide de la municipalité un

« NETTOYAGE CITOYEN »

le **SAMEDI 18 OCTOBRE 2014 de 9 h à 11 h 30.**

Le rendez-vous est fixé à 8 h 45 au centre Benoît Frachon.

Les participants sillonneront les chemins de notre commune et procéderont au ramassage des divers encombrants qui jonchent les chemins (bouteilles vides - cartons - plastiques - etc.). Différentes équipes seront constituées. Le matériel de ramassage sera prévu, ainsi que le matériel nécessaire à ce ramassage (sacs poubelles - gants de protection).

Tous les amoureux de la nature, tous les habitants d'Escaudœuvres seront les bienvenus. Nous ne doutons pas que vous serez nombreux à nous rejoindre.

Une boisson sera offerte par la municipalité aux participants à l'issue du ramassage.

Inscriptions souhaitées en mairie ou au 03.27.72.70.70

La Mairie d'Escaudœuvres

organise une

**VENTE DE
MATÉRIEL
SCOLAIRE
D'OCCASION**
**Tables, chaises,
armoires, bureaux**

à la demi-lune, rue des Fossés
(bâtiment des services techniques à Escaudœuvres)

**SAMEDI
8 NOVEMBRE 2014**
10 h à 12 h - 14 h à 18 h.

L'action sociale

■ Le service « navette »

Ce service de transport est destiné aux personnes âgées de plus de soixante ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi (fournir l'attestation d'inscription de Pôle Emploi).

Ce **service de navette gratuit** permet aux bénéficiaires :

- de faire des courses dans la commune ;
- de se rendre à un rendez-vous médical ou administratif (C.P.A.M., Trésor public, etc.) dans un rayon de dix kilomètres autour d'Escaudoevres.

Ce service fonctionne tous les lundis et jeudis sur rendez-vous.

Contactez en mairie M. Cédric WAGNIER au 03.27.72.70.70 ou au 06.47.25.98.90.



■ La restauration « seniors »

Peuvent en bénéficier les personnes âgées de plus de soixante ans. Ce service de restauration fonctionne deux jours par semaine les mardis et vendredis à la salle Louis ARAGON (le service « navette » permet de s'y rendre). De janvier 2014, date de la mise en route de ce nouveau service, à juin 2014, 805 repas ont été servis.

Les **inscriptions se font en mairie auprès de M^{me} Laëticia SERPILLON (03.27.72.70.83)**, la semaine précédant la date du repas. Le repas type est composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage et d'un dessert. Les boissons et le café sont pris en charge par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Le **coût d'un repas, de cinq euros**, est à régler en mairie à M^{me} SERPILLON qui vous remettra en échange un ticket repas.

Exemple de menus :

Mardi 14 octobre

- ⇒ Pêche au thon
- ⇒ Sauté de kangourou
- ⇒ Purée
- ⇒ Fromage
- ⇒ Kiwi
- ⇒ Café

Vendredi 17 octobre

- ⇒ Salade mexicaine
- ⇒ Cuisse de Poulet
- ⇒ Pommes américaines
- ⇒ Salade
- ⇒ Fromage
- ⇒ Donuts
- ⇒ Café



■ L'épicerie solidaire

Ouverte depuis 2009, elle a remplacé les traditionnels colis alimentaires.

Elle est gérée et financée par le Centre Communal d'Action Sociale. Sa vocation première est de favoriser l'insertion des foyers en difficulté. Un dossier d'admission doit être établi, il est instruit sur présentation d'un certain nombre de pièces administratives justificatives par M^{me} SERPILLON en mairie.

L'épicerie est ouverte aux bénéficiaires les **mardis et jeudis**.

Une **carte d'accès est délivrée aux bénéficiaires**. Elle a une durée de validité d'un mois. La **participation financière** des bénéficiaires a été fixée par délibération du conseil d'administration du C.C.A.S. à **10 % du crédit accordé mensuellement**.

Pour pouvoir bénéficier des services de l'épicerie solidaire, **chaque bénéficiaire doit participer au minimum une fois par trimestre à un atelier** qui se déroule à la médiathèque de 14 h à 16 h.



Calendrier des ateliers :

Vendredi 17 octobre

⇒ Initiation à la couture

Vendredi 7 novembre

⇒ Conservation des documents administratifs

Vendredi 14 novembre

⇒ Comment réduire ses dépenses alimentaires ?

Vendredi 21 novembre

⇒ Jeux de société

Vendredi 28 novembre

⇒ Atelier créatif
(15 personnes maximum)



■ La carte « sport »

Une carte « sport » d'une **valeur de cinquante euros** sera offerte à tous les enfants de moins de 18 ans dont les parents sont bénéficiaires du C.C.A.S. Pour l'obtenir, il suffit de présenter à M^{me} SERPILLON un justificatif délivré par le club sportif d'Escaudœuvres fréquenté par l'enfant.

Liste des associations ouvrant droit à cette aide : basket, football, hockey, judo, karaté, tennis de table, école de danse, gymnastique enfants, pétanque, pêche.

■ L'aide à la personne

Le conseil municipal a décidé d'adhérer (pour le compte du C.C.A.S.) au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) « Aide à la personne Sociale Symbiose » dont le siège est à Paillencourt. Ce syndicat intercommunal a reçu l'agrément S.A.P. 200040988. **L'objectif recherché est le maintien à domicile des seniors âgés ou en situation de handicap.**

Pour qui ?

- Assistance aux personnes âgées et/ou handicapées.
- Assistance aux personnes actives qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile à l'exception des soins relevant d'actes médicaux.

Pour faire quoi ?

- Entretien du linge et du logement.
- Préparation / prise / réchauffage des repas.
- Aide aux courses.
- Aide à l'accompagnement extérieur.
- Aide au lever / coucher.
- Aide au transfert.
- Garde de jour.
- Aide à la toilette sauf toilettes médicalisées et/ou soins médicaux.
- Aide à l'habillage / déshabillage.
- Aide aux changes.

À quel prix ?

La structure fonctionne en mode prestataire, c'est donc celle-ci qui reste l'employeur de l'intervenant à domicile.

Tarifs en vigueur 2014 pour les bénéficiaires domiciliés à Escaudœuvres adhérant au S.I.V.U. « Aide à la personne Sociale Symbiose » :

TARIF ADHÉRENT	Heure semaine	Heure dimanche et férié
Tarif conventionné	19,40 € / heure	22,20 € / heure
Plein tarif	20,00 € / heure	23,50 € / heure
Tarif APA*	18,00 € / heure	21,00 € / heure

***Attention :** L'assiette de remboursement du Conseil Général est à ce jour de 17,50 € par heure en semaine et 20 € par heure le dimanche et les jours fériés. Sa participation est donc calculée sur les montants ci-dessus.

Avec quels partenaires ?

La structure est conventionnée avec certaines caisses de retraites, certaines plateformes mutuelles et le Conseil Général. Après acceptation par l'un de ces organismes, vous pouvez obtenir une aide financière de leur part et sous condition de l'effectivité du plan d'aide proposé.

Avec quel avantage ?

50 % de réduction d'impôt ou crédit d'impôt si vous êtes non imposable, sauf paiement en espèces qui n'ouvre pas droit à la déduction fiscale.

Avec quel personnel ?

Notre service de maintien à domicile dispose d'un personnel expérimenté, diplômé ou en phase de formation diplômante/qualifiante.

Les intervenants à domicile sont sensibilisés aux règles de sécurité et à la prévention des risques professionnels.

Pour quelle coordination ?

Travail coordonné avec le Clic Entour'âge de Cambrai, les professionnels de santé, les assistances sociales, les organismes de tutelles avec pour support un cahier de liaison à votre domicile et un respect des exigences du cahier des charges.

Pour bénéficier de cette aide à la personne, vous devez prendre contact avec M^{me} SERPILLON du service social, au 03.27.72.70.83, qui se chargera avec les agents du syndicat de constituer votre dossier sur la base du tarif adhérent. Une estimation de la prise en charge financière vous sera établie et vous pourrez obtenir toutes les informations que vous souhaitez auprès de ce service.

Aide à la personne



SIVU
Sociale Symbiose

**Notre vocation :
le maintien à domicile**

**Notre leitmotiv :
Faire juste et juste faire**



Travaux

■ Achèvement des travaux à la salle polyvalente

Les travaux à la salle polyvalente sont en voie d'achèvement. Ils seront entièrement achevés d'ici la fin de l'année. Les travaux de peinture, de chauffage, d'électricité sont en cours. Il reste encore quelques petits travaux de serrurerie.



■ Entretien des écoles

Durant la période estivale, des travaux d'entretien, d'aménagements, d'embellissement ont été réalisés dans nos écoles.

- À l'école Jean Lebas, le mur extérieur a été isolé. Du mobilier neuf équipe une nouvelle salle de classe, de même pour le personnel périscolaire qui s'est vu doté de mobiliers et de matériels informatiques subventionnés en partie par la CAF (5 500 euros) pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
- À l'école Suzanne Lanoy, la clôture extérieure a été peinte par les enfants de l'école. Du mobilier a également été installé pour les enfants fréquentant le périscolaire.
- L'école Joliot-Curie a également été équipée en matériels pour accueillir les enfants dans le cadre des activités périscolaires (N.A.P.).
- Enfin, à l'école Paul Langevin, de nouveaux lits ont été achetés pour augmenter la capacité d'accueil du dortoir destiné aux tous petits.



■ Urbanisme

Les travaux de désamiantage des anciennes friches VANDORPE et la déconstruction sont en cours. La construction des vingt-quatre logements doit débuter en mars 2015.

Les travaux de déconstruction de la maison du 194 rue Jean Jaurès et les travaux de nettoyage des terrains attenants seront réalisés prochainement. Ces terrains sont destinés à la réalisation d'une opération de construction d'une cinquantaine de logements locatifs sociaux : maisons individuelles de type T3 - T4 et d'un immeuble collectif. Cette opération est en cours d'étude par Partenord Habitat. Enfin, une opération de construction de logements d'initiative privée va débuter en début d'année 2015 sur une superficie de deux hectares environ au lieu-dit La Louvière, en haut de la rue du 11 Novembre.



Connaissez-vous votre ville ?

Des moulins...

J'ai pensé que cette nouvelle rubrique pourrait vous aider à connaître notre petite ville, aussi vous la retrouverez régulièrement dans le Flash Infos de la municipalité.

Aujourd'hui, je vais vous parler de Jean Jaurès, notre rue Jean-Jaurès. Savez-vous qu'au Moyen Âge, elle n'était qu'un chemin de terre qui avait été percé depuis la chaussée Brunehaut au droit de Saint-Christophe, juste devant les carrières qui se trouvaient à cet endroit où l'on a bientôt élevé une grande croix de fer, un calvaire, pour marquer le croisement, pour permettre l'accès à l'église de la toute nouvelle paroisse « Scaldeuvrium », fondée en 1057 par l'évêque de Cambrai Saint-Lietbert.

Auparavant, Escaudœuvres dépendait de la paroisse de Ramillies et l'on joignait son hameau que l'on nommait jusqu'alors « Scaldobriga », par la rue des Prés depuis un pont jeté sur la rivière de l'Escaut qui coulait bien plus à l'intérieur des terres que le canal de l'Escaut actuel.

Ainsi, la naissance de la paroisse d'Escaudœuvres a engendré notre rue principale. Ce fut tout d'abord un cul-de-sac, puisqu'elle s'arrêtait derrière le monument aux morts actuel, au niveau de la rue Allende. C'est d'ailleurs ce petit bout de chemin derrière le monument qui est le seul vestige du « chemin Escaudœuvres ».

Il a survécu à sept siècles d'histoire de la ville et a tenu Escaudœuvres à l'écart des grands passages. Les voyageurs empruntaient la chaussée Brunehaut.

La route que nous connaissons a été percée sous Louis XV, en 1726. Elle servit au passage de la statue du Roi qui devait être édifée à Valenciennes. Il n'y avait que trois mètres pavés au centre, avec deux voies de trois mètres de chaque côté en terre.

Il a fallu attendre 1852 pour qu'elle soit élargie à deux voies pavées. Celle que l'on dénommait jusqu'alors « route de Cambrai à Valenciennes », devient « Route impériale n° 29 ». Elle devint « Nationale n° 29 puis n° 30 » en 1871, dont le tracé a été rectifié en 1882, et le resta jusqu'en 2008. Aujourd'hui, déclassée, c'est la « route départementale n° 630 ».

Les Scaldobrigiens l'appellent d'abord, en 1840 « route de Valenciennes » puis, en 1857, « rue Route » et enfin, en 1891 « rue de Valenciennes » avant quelle ne soit baptisée en 1956 « rue Jean Jaurès ».

De 1903 à 1914, la ligne du tramway jaune « Cambrai-Escaudœuvres » l'empruntait. Elle suivait son tracé jusqu'à l'église où une rocade lui permettait de faire demi-tour devant le café « Le terminus ». La guerre de 14-18 lui a été fatale. En 1922, il est remplacé par la ligne des autocars Finand et celles des T.U.C. avant d'avoir ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Dans les années 1970, la municipalité, sous l'égide d'Édouard TRICQUET, maire, décide d'installer des feux tricolores au grand dam de l'opposition. La route est réaménagée en 2008 et les ronds-points des Petites Sœurs et du chemin Particulier remplacent plusieurs feux. Le passage à niveau, installé par la sucrerie en 1872, a été réformé en 2014, après désaffectation de la voie ferrée qui reliait la sucrerie à la gare annexe.

Elle est toujours aujourd'hui l'artère principale de notre ville et ce depuis bientôt trois siècles.



La rue de Valenciennes en 1912, à hauteur de la Tour Eiffel (Collection particulière colorisée)

(À remarquer la surélévation de la route qui a effacé les marches du côté gauche et en a créé à droite aujourd'hui, on aperçoit également les rails du tramway jaune)

À gauche :

- La boulangerie créée, vers 1890, par Charles MEUNIER (1860-1916) qui sera détruite en 1914.
- L'épicerie Charles POIDEVIN, créée vers 1867, reprise par le coiffeur Augustin BOURY (1911-1967) dans les années 1930, puis en 1962 par Marcel LANCELLE, père (1890-1974).
- L'atelier de menuiserie de Maurice TARTULIER (1855-1912).
- La Poste, après la porte cochère, créée à cet endroit en 1907.

À droite :

- Le tailleur Charles NÉNON (1857-1927) installé depuis 1882, à

l'enseigne « La Tour Eiffel », œuvre (1890) de Dieudonné BOCQUET (1863-1942).

- Le coiffeur Gaston OBRIE, né en 1865 à Lille, qui vit avec Julie, la fille du cabaretier Maurice HOSDEZ, de vingt ans son aîné, veuve depuis 1889, qui a repris le cabaret de ses parents où il a installé son salon vers 1890. Il laissera le salon en 1905 au beau-fils de Julie, Fernand CLAVIER, né en 1884 à Cambrai, qui sera également professeur de musique.
- Le restaurant « À l'arbre vert », au-delà de la rue de l'Épinette, ouvert par le brasseur Aimé LEFEBVRE (1859-1913), futur maire, vers 1880.

Gérard DOMISE-PAGNEN

... à la voie blanche

Extrait de l'arrêté municipal réprimant le bruit excessif

Article 1 : Sont interdits sur le territoire de la commune d'Escaudœuvres, tous bruits causés sans nécessité ou dûs à un défaut de précaution et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.
Article 2 : **Sont notamment interdits en toutes circonstances :**
Alinéa 6 : Les tirs d'armes à feu, de pétards ou d'artifices sauf autorisation exceptionnelle accordée par l'autorité municipale.

Maintenance des poubelles

- Pour obtenir le remplacement ou la réparation de l'une de vos poubelles,
- pour changer une poubelle devenue trop grande ou trop petite,
- pour obtenir des poubelles pour une habitation neuve.

Vous devez contacter la Communauté d'Agglomération de Cambrai
au **03.27.72.40.09** ou par email :
dechetsmenagers@agglo-cambrai.fr

N.B. : En cas de vol de votre poubelle, n'oubliez pas de faire une déclaration de vol préalable au commissariat de police.

Permanence de

François-Xavier VILLAIN

M. François-Xavier VILLAIN, député du Nord et maire de Cambrai, tient une **permanence en mairie de Cambrai le lundi de 15 h à 17 h**. Les personnes qui souhaitent le rencontrer doivent **prendre rendez-vous auprès de son secrétariat** au 03.27.73.21.16.

Service civique

ACTION recherche des jeunes de 18 à 25 ans.

Conditions des missions : Engagement de 6 mois, 24 h / semaine. Indemnisation forfaitaire. Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Emmanuel COZETTE - ACTION

17 place Jean Jaurès

59129 Avesnes-les-Aubert

Tél : 03.27.82.29.82

Courriel : action.aci@gmail.com

Prochains forums en novembre et décembre 2014.

Pour plus d'informations :

contact@cambresis-ressources.fr

Toussaint

Soyez vigilant contre les vols dans les voitures aux abords des cimetières

À l'occasion de la Toussaint, de nombreux automobilistes seront amenés à stationner leur véhicule devant les magasins de fleuristes et aux abords des cimetières.

Évitez d'emporter des objets de valeur inutiles pour un achat chez le fleuriste ou une visite dans un cimetière. Même pour une très courte absence, verrouillez soigneusement les portières du véhicule, sans oublier coffre ou hayon. Retirez de votre véhicule tout objet tentant qui puisse être vu de l'extérieur : sac, téléphone mobile, GPS, manteau...

Emportez vos papiers, chéquier, sac à main, trousseau de clés, téléphone portable. Évitez de stationner votre véhicule seul dans un lieu isolé.

Hommage à Jean-Pierre...



C'était lundi, le 22 septembre 2014, je venais d'apprendre le décès de mon bon ami de jeunesse, Jean-Pierre LALAIN, à l'âge de 68 ans. La maladie l'avait vaincu malgré le combat qu'il menait avec courage depuis plusieurs mois. Pleins de souvenirs me sont alors revenus à l'esprit...

Je fréquentais la boucherie chevaline d'Alexandre TRANCHANT, son grand-père, où ma mère m'envoyait acheter la viande hachée de cheval chaque semaine. En 1954, est arrivé son beau-fils Pierre LALAIN, originaire d'Erloy, qui avait épousé sa fille Zoé. De Vervins, en passant par Cambrai où il était boucher, il venait remplacer son beau-père.

C'est à cette date que j'ai connu Jean-Pierre, un garçon de huit ans qui était né à Vervins le 28 juin 1946. Nous étions très proches durant toutes les années scolaires passées sur les bancs de l'école Jean LEBAS, sous la direction de Marcel DHERBE-COURT.

C'est à partir de 1958, qu'avec d'autres amis, nous avons constitué l'équipe des jeunes du football du C.A.S.E. Le président de l'époque ne voulait pas s'encombrer de jeunes et ce n'est qu'après son décès, en 1960, que l'équipe des jeunes s'affirme et dispute le championnat saison 1961-1962. Le nouveau président André GOURDIN, l'oncle de Jean-Pierre, nous dirige de bonne façon, jusque 1965. En 1966, Jean-Raymond DIEU lui succède. Jean-Pierre prend la présidence des jeunes du club jusqu'à son service militaire. Il restera un dirigeant actif et passionné, acceptant les responsabilités, sous les présidences de Raymond CORNET, Gérard DOMIS et Vincent CHARLET.

Jeunes hommes, nous avons commencé à sortir les samedis soirs dans les bals de la région et un de ces soirs de 1965, je lui ai présenté Marie-Josée CAMBIER, sa future épouse originaire de Cagnoncles. Il l'a marié le 14 août 1967 dans l'église de Cagnoncles. Elle lui a donné un fils, Laurent, qui sera gendarme et une fille, Valérie qui travaille aux Papillons Blancs de Cambrai.

Il a suivi des études de comptabilité, à partir de 1958, au lycée Paul DUEZ de Cambrai. Il a commencé dans le même temps à apprendre le métier de boucher en aidant ses parents. Il leur succède en 1979 avec son épouse Marie-Josée ; il livre à domicile et devient boucher-charcutier-traiteur. Il exerce avec passion son métier jusqu'en 2006, date à laquelle il ferme définitivement la vieille boucherie pour prendre une retraite bien méritée.

Entre-temps, il a également exercé le métier de croupier, au casino de Saint-Amand-les-Eaux de 1972 à 1979, cet épisode de sa vie lui a donné l'élégance que nous lui connaissons.

Jean-Pierre était membre du conseil d'administration de l'U.N.R.P.A. et membre de l'O.M.C.E., associations d'Escaudœuvres où il était particulièrement actif depuis sa retraite. Il était aussi membre du syndicat de la boucherie, il a été sociétaire à la C.P.A.M. et aux Papillons Blancs de Cambrai.

Adieu, cher vieil ami, toi qui était bon vivant et aimait la vie, ton absence laissera un vide, tu vas manquer à ta famille, à tes amis, comme à la ville d'Escaudœuvres. Je tiens à présenter à Marie-Josée et à tous les tiens, toutes mes condoléances et celles de la municipalité.

Gérard DOMISE-PAGNEN

Son ami depuis 60 ans

État civil

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), la collectivité est tenue de recueillir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements (naissance, mariage et décès) dans le bulletin municipal.

Par conséquent, les listes relatives à l'état civil ne peuvent pas être diffusées dans ce bulletin.